

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DEPARTEMENT  
DES  
PYRENEES-ORIENTALES

Arrondissement de Prades

Canton Vallée de la Têt

Commune d'ILLE SUR TET

## ARRETE D'ALIGNEMENT INDIVIDUEL

N° 2021/230

### LE MAIRE de la commune d'Ille sur Tet,

VU le courrier en date du 13/12/2021, par laquelle le Cabinet Géomètres-Experts A.T.G.T.S.M. dont le siège est situé 14 rue Edouard Herriot 13090 AIX-EN-PROVENCE, demande l'indication de l'alignement de la parcelle BH 322 sise 4 rue Gabriel Péri à Ille sur Tet,

VU le Code général des propriétés des personnes publiques et notamment l'article L.3111-1 ;

VU le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants ;

VU le Code de la voirie routière et notamment les articles L.112-1 à L.112-8 et L.141-3 ;

VU le règlement de voirie communale approuvé le 26 novembre 2020, relatif à la conservation du domaine public

VU la conformation des lieux.

### ARRETE

#### ARTICLE 1 : ALIGNEMENT

L'alignement de la voie, rue Gabriel Péri, au droit de la propriété du bénéficiaire, parcelle BH 322, est défini par les points A et B, matérialisée en bleu sur le plan annexé, définissant ainsi la limite de fait du domaine public.

#### ARTICLE 2 : RESPONSABILITE

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

### **ARTICLE 3 : FORMALITES D'URBANISME**

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

### **ARTICLE 4 : VALIDATION ET RENOUELEMENT DE L'ARRETE**

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai d'un an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. À défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

### **ARTICLE 5 : PUBLICATION ET AFFIAGE**


Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune d'Ille sur Têt.

### **ARTICLE 6 : RECOURS**

Conformément à l'article R.102 du Code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à Ille sur Têt, le 24/12/2021

M Le Maire



W. BURGHOFFER

#### **Diffusions**

Le bénéficiaire pour attribution

La commune d'Ille sur Têt pour attribution

**Le maire : William BURGHOFFER**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte,

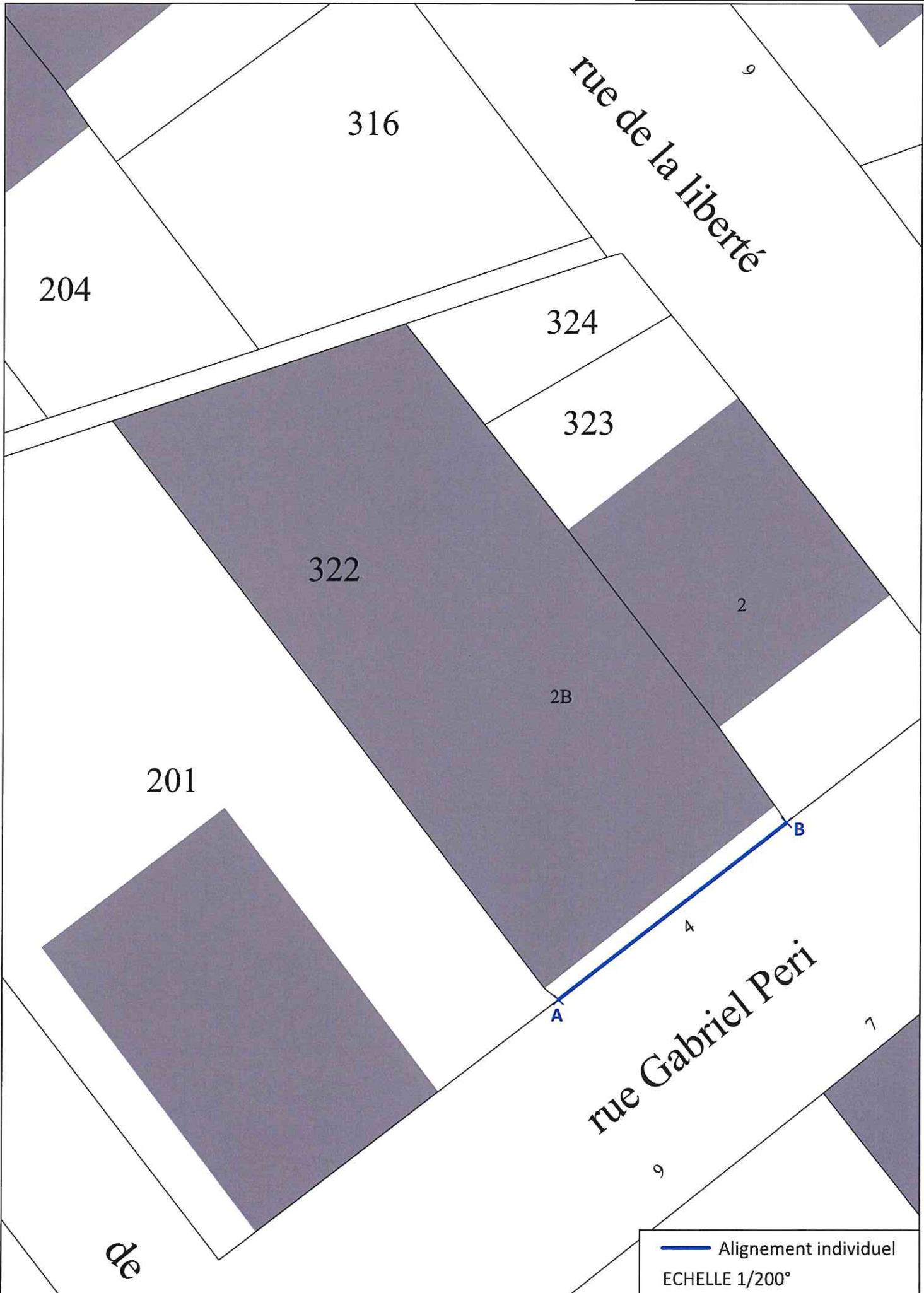
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours Gracieux auprès du Maire, soit d'un recours devant la tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente Notification.

Publié, le .....

Certifié exécutoire

Le Maire





— Alignement individuel  
ECHELLE 1/200°